



Commission de suivi de l'initiative citoyenne

Compte-rendu commission du 9 mars 2018

Membres présents : Anne SAOUDI (représentante des Conseils citoyens indépendants), Gilles NAMUR (représentant du Comité de Liaison des Unions de quartier), Jacques DALLET (représentant des Tables de quartier), Romain RAMBAUD (Professeur des universités, spécialiste en droit électoral), Laurence COMPARAT, Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Hakim SABRI, Laurence COMPARAT (élu du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes).

Membres excusés : Sarah BOUKAALA (élue du groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès), Marine GIROD DE L'AIN et Claude COUTAZ, (élu du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes).

Services présents : Véronique LE JEUNE, Pierre-Loïc CHAMBON, Boris KOLYTCHEF (Direction de l'Action Territoriale),

Suite au bilan présenté par la direction de projet Démocratie locale lors de la Commission du 19 décembre 2017 et aux compléments d'information envoyés suite aux demandes exprimées par des membres de la Commission, celle-ci valide le compte-rendu de cette dernière Commission.

Rappel du calendrier de travail de la Commission :

- ✓ **17 juillet 2017** : transmission au Maire de la synthèse des préconisations de la Commission de suivi de l'initiative citoyenne.
- ✓ **12 octobre 2017** : transmission aux membres de la Commission de la réponse du Maire (Mise en œuvre préconisations BP, réflexions à poursuivre sur le dispositif d'interpellation et de votation citoyennes).
- ✓ **24 octobre 2017** : présentation de la synthèse des préconisations en Commission Ville Solidaire et Citoyenne.
- ✓ **19 décembre 2017** : présentation par les services du bilan annuel des dispositifs d'initiative citoyenne

Budget participatif

Rappel des préconisations exprimées le 19 décembre 2017 et propositions de pistes d'action :

- ✓ **Une attention à toutes les étapes du budget participatif pour favoriser la mobilisation des habitants des secteurs 3, 5 et 6 et des publics jeunes et résidents étrangers.**

Poursuite du travail en lien avec les Maisons des Habitants des quartiers prioritaires et mis en place de porte à porte dans ces quartiers quelques jours avant le vote d'octobre 2018.

Concernant le public jeune, un lien a été établi avec deux lycées grenoblois et le lien a été consolidé avec différents acteurs jeunesse locaux (garantie jeune, ADJ, Cap Berriat, etc.).

Concernant les résidents étrangers, consolidation des liens avec le CCREG, la Maison de l'international et des associations communautaires.

- ✓ **Développer la mobilisation sur l'espace public.**

Mobilisation d'un nouveau prestataire, Voix Publique, spécialisé dans la mobilisation relationnelle dans les démarches participatives. Des équipes d'étudiants spécialement formés mobiliseront les citoyens dans la rue ou via du porte-à-porte pour le Forum aux idées du 21 avril et pour la semaine de vote d'Octobre 2018.

Déploiement de bureaux de vote mobiles pendant la semaine de vote 2018.

- ✓ **Poursuivre l'amélioration de la visibilité des projets du Budget participatif sur l'espace public.**

Travail en cours avec la Direction de la communication sur la création d'une signalétique spécifique et facilement reconnaissable pour l'ensemble des projets issus du budget participatif.

Semaine de vote 2018

Dans le cadre du projet de déploiement de bureaux mobiles, les membres de la Commission évoquent la question du justificatif de domicile qui constitue aujourd'hui un frein réel. Ce frein sera aussi particulièrement important dans le cadre du vote via les tablettes mise en place par les équipes de Voix publique.

Après échange, la Commission préconise la mise en place d'une déclaration sur l'honneur à condition de conserver un strict contrôle de l'identité et l'indication des risques encourus par la personne en cas de fausse déclaration.

La Commission est aussi favorable au déploiement du vote en ligne sur un mois.

Interpellation et votation citoyenne

La Ville a entendu les interrogations et les débats au sein de la Commission sur le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne. Une hypothèse d'évolution du dispositif a donc été travaillée pour être soumis aujourd'hui aux réflexions de la Commission de l'initiative citoyenne.

Point préalable :

Quelles possibilités de mise en œuvre opérationnelle avant la fin du mandat ?

- ✓ Pas d'application rétroactive pour les pétitions en cours et délai trop court pour de nouvelles pétitions. Donc pas de mise en œuvre possible pour la semaine de vote d'octobre 2018.
- ✓ Si élections municipales en 2020, études juridiques en cours sur les impacts de la période de réserve pré-électorale sur une votation en octobre 2019.
- ✓ Si élections municipales en 2021, mise en œuvre possible en octobre 2019.

Rappel des éléments de bilan :

- ✓ 22 pétitions déposées depuis le 1^{er} mars 2016
- ✓ 14 pétitions refusées (objets de pétition illégaux et/ou hors compétence municipale dont une majorité de demandes liées à des compétences métropolitaines).
- ✓ 8 pétitions éligibles dont 2 ont atteints les 2 000 signatures
- ✓ Une pétition a fait l'objet d'une votation en octobre 2016 sur la tarification du stationnement résident (6 681 votants)
- ✓ Une pétition a fait l'objet d'un travail entre la Ville et le pétitionnaire qui a abouti sur le vote d'une délibération en septembre 2017 sur la lecture publique.

Les ajustements du dispositif portés par la Ville suite aux préconisations de la Commission

« Nécessité de clarifier l'identité du porteur de pétition et les règles en cas de démission d'un porteur de pétition ».

- ✓ Un individu ou une association. Dans ce cas, les décisions du pétitionnaire relèvent directement de la décision de cette individu ou de cette association.
- ✓ Un collectif. Dans ce cas, il est possible d'appliquer la même règle que pour le budget participatif : seul l'interlocuteur représentant le collectif depuis le début de la démarche peut valider de nouveaux représentants.

« Nécessité de clarifier la place des agents de la Ville dans un collectif porteur d'une pétition quand l'objet de la pétition touche directement à leur champ professionnel. »

Rappel auprès des porteurs de pétition d'un principe essentiel : les agents municipaux ne peuvent être porteurs d'une pétition à titre individuel ou au sein d'un collectif lorsque cette pétition touche directement leur champ professionnel.

« Question du déclenchement d'un moratoire une fois les 2 000 signatures réunies. »

Un moratoire possible en cas de dépôt des 2 000 signatures validés si et seulement si situation d'irréversibilité réelle (par ex. démolition d'un bâtiment) et absence de conséquences financières ou juridiques significatives pour la Ville (*Préconisation consensuelle de la Commission en juillet 2017*)

« Question de la rédaction du bulletin de vote en cas de non consensus entre la Ville et le pétitionnaire»

Par défaut, on conserve la formulation présente dans la pétition initiale (*Préconisation majoritaire de la Commission en juillet 2017*)

Hypothèse d'évolution structurelle du dispositif

Objectifs :

- ✓ Mieux structurer un espace de négociation entre la Ville et le pétitionnaire
- ✓ Distinguer un mécanisme de négociation (logique de co-construction) d'un mécanisme d'opposition à une politique municipale.
- ✓ Assurer que le temps de débat en Conseil municipal soit un temps d'échange et de construction collective.
- ✓ Interroger le seuil fixé à 20 000 voix majoritaire.

Mécanique proposée :

- ✓ Un seuil de signatures plus bas pour les pétitions qui permet un débat en conseil municipal et la possibilité, si la Ville et le pétitionnaire le souhaitent, d'une négociation.
- ✓ Un seuil de signatures plus haut pour les pétitions qui permet le déclenchement d'une votation sans seuil.

Partant de ces différents éléments, la Commission a travaillé sur une hypothèse de fonctionnement renouvelé pour ce dispositif avec la mise en place de nouveaux seuils. Il est proposé ci-dessous un schéma constituant le point d'arrivée consensuel de la Commission suite aux échanges.

